

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DASES 12 - Signature du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux, espaces de proximité, espaces de vie sociale) avec la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Paris pour la période 2021-2023.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer le schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2021-2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2021-2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (Caf), 50 rue du Docteur Finlay (15^{ème}), dont le texte est joint.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO